

# CPF PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

## ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE EN FONCTION DES CRITÈRES, PRIORITÉS ET POSSIBILITÉS FINANCIÈRES

**La Commission apprécie la pertinence du projet professionnel au regard des critères cumulatifs suivants :**

- La cohérence du projet de transition professionnelle destiné à permettre de changer de métier ou de profession;
- La pertinence du parcours de formation et des modalités de financement envisagées à l'issue de l'action de positionnement préalable;
- Les perspectives d'emploi à l'issue de l'action de formation, notamment dans la région.

**La commission tiendra compte des priorités nationales fixées pour l'examen des demandes :**

- CSP (Catégorie Socio-Professionnelle).
- Taille de l'entreprise.
- Niveau de certification validée.
- Inaptitude.
- Âge.
- Ancienneté professionnelle (sur la base du relevé de carrière téléchargeable sur le [portail de l'assurance retraite](#)).
- Projet interne/externe.